

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 27 MAI 2026

Date de la convocation
21.05.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le vingt-sept mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme ENON, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL,
Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD,
M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MAUBERGER, Mme FERRE, M. HAESE

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Marie FERRE à M. Gaël MORIN

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Désignation des membres pour siéger au sein de la Commission Locale
d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour les Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale (EPCI) appliquant le régime de la fiscalité professionnelle unique
(FPU), le travail d'évaluation des charges rattachées aux compétences transférées par les
communes est mené sous l'égide d'une commission locale d'évaluation des charges transférées
(CLECT) créée entre l'EPCI et ses communes membres.

L'évaluation des charges est une phase indispensable pour assurer la neutralité
financière des transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire.
Elle sert de base à la détermination du « volet charges » de l'attribution de compensation (AC) qui
sera ensuite ajusté à chaque nouveau transfert de compétence.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose en son IV qu'il « est créé
entre l'EPCI (...) et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les
transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en
détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des
conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins
un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres ».

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 1- 3 JUIN 2026

Publié le : 1- 3 JUIN 2026

Notifié le :

Par délibération n°CC-2026-04-330, la Communauté de communes du Pays Loudunais a créé la CLECT et décidé de composer la CLECT de 67 membres désignés par les communes, comme suivant l'arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes du Pays Loudunais à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2026.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Loudun doit délibérer pour désigner 17 membres pour siéger à la CLECT. Il est rappelé que la désignation porte sur les délégués communautaires, comme prévu dans la délibération du conseil communautaire susvisée.

Le mode de désignation s'effectue dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 CGCT (scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

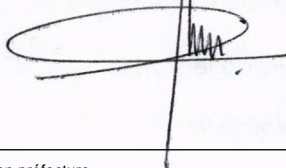
VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU la délibération n°CC-2026-4-330 portant création de la CLECT et décidant de sa composition ;

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres siégeant au sein de la CLECT :

- ⇒ DAZAS Joël
- ⇒ MOUSSEAU Laurence
- ⇒ ROUX Gilles
- ⇒ LEGEARD Nathalie
- ⇒ DOUX Jean-Louis
- ⇒ VAUCELLE Bernadette
- ⇒ POINSON Xavier
- ⇒ PROD'HOMME Sandra
- ⇒ HAESE Marc-Antoine
- ⇒ PELLETIER Pascale
- ⇒ THIBAUT Jean-François
- ⇒ FERRE Marie
- ⇒ AUCHER Francis
- ⇒ RONTARD Emmanuelle
- ⇒ BONNET Romain
- ⇒ MULA Isabelle
- ⇒ BRANCO NUNES Kévin

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

